



Classe virtuelle

Angine : délivrance sans ordonnance d'antibiotiques avec réalisation du TROD

Objectifs

- Appliquer les logigrammes figurant en annexe I de l'arrêté du 17/06/2024 dans la prise en charge des patients présentant des symptômes liés à l'angine
- Contacter le médecin prescripteur le cas échéant (dispositif de prescription d'une ordonnance de dispensation conditionnelle)
- Adresser le patient à un médecin le cas échéant (application du logigramme)
- Déterminer les situations où la délivrance d'antibiotique selon le schéma des logigrammes 1 et 2 n'est pas possible.

Cette formation intègre la séquence relative à la réalisation des TROD (1h) nécessaire aux pharmaciens NON formés au TROD angine (geste).

Cette formation est conforme au cahier des charges stipulé dans le JO du 18 juin 2024. Elle est destinée aux pharmaciens d'officine désirant réaliser les tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A mentionné au tableau n°4 de l'annexe I de l'arrêté du 1^{er} août 2016 selon les modalités décrites dans les logigrammes 1 et 2, figurant à l'annexe I du présent arrêté.

Durée

5h en classe virtuelle – de 9h à 13h + 1h l'après-midi

Prérequis

Ne peuvent s'inscrire que les pharmaciens d'officine n'ayant pas déjà validé la formation au titre de l'arrêté du 1^{er} août 2016 (TROD en général) ou au titre de l'arrêté du 29 juin 2021 (TROD angine à streptocoque du groupe A).

Public visé

Pharmaciens d'officine non formés à la réalisation du TROD angine

Formateurs

- Christine Caminade, pharmacien formateur
- Philippe Minighetti, pharmacien formateur
- Nathalie Barrès, pharmacien formateur
- Isabelle Savoyaud, pharmacien formateur
- Docteure Agnès FERRAUD - Médecin urgentiste, formatrice auprès des IDE et des Internes
- Docteure Olfa JOUINI - Médecin Régulateur, Médecin du Travail, formatrice auprès des IDE et des Internes

Programme de la formation

Accueil

- Présentation du programme et des objectifs de la formation
- Expression des attentes des stagiaires
- Questionnaire d'autoévaluation sur les connaissances fondamentales



Signes et symptômes de l'angine et prise en main du logigramme

- Identifier et repérer les signes et symptômes d'une angine et connaître les diagnostics différentiels
- Point d'attention sur les situations devant conduire à une réorientation vers un médecin
- Logigrammes de la prise en charge des symptômes d'angine (mal de gorge non fébrile), avec la formation sur l'ensemble des étapes, en insistant sur les facteurs d'exclusion et les situations nécessitant une réorientation médicale en urgence
- Identification des traitements pris par le patient (sur présentation d'ordonnance ou à l'interrogatoire) nécessitant une réorientation vers le médecin

Observation des amygdales et score de Mac Isaac

- Démonstration de la recherche d'adénopathies cervicales antérieures sensibles ou douloureuses
- Présentation de visuels d'amygdales normales
- Présentation de visuels d'hypertrophie unilatérale des amygdales de déviation médiane de l'amygdale d'œdèmes ou voussure du voile ou de luette déviée du côté sain
- Présentation de visuels d'angine, dont angine pseudomembraneuse, angine vésiculeuse, angine ulcéreuse ou ulcéro-nécrotique et phlegmon de l'amygdale

Prescription

- Présentation des recommandations de la HAS (en vigueur) : Choix et durée de l'antibiothérapie, sensibilisation au bon usage des antibiotiques et à la lutte contre l'antibiorésistance et des autres références bibliographiques pertinentes
- Présentation des molécules : posologie, durée de traitement, voie d'administration, des allergies et contre-indications à rechercher, des effets indésirables et des précautions d'emploi (cf. Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP), et des règles hygiéno-diététiques à communiquer au patient
- Rappel du risque d'automédication par AINS et aspirine et de l'importance de la recherche de traitements personnels éventuels
- Traçabilité et partage des informations avec le médecin traitant.

Conformément à l'article R5125-33-11 du CSP, le pharmacien inscrit dans le dossier médical partagé du patient ses nom et prénom d'exercice, la dénomination du médicament délivré, la date de réalisation du test rapide d'orientation diagnostique.

À défaut de cette inscription, il délivre au patient une attestation qui comporte ces informations. En l'absence de dossier médical partagé et sous réserve du consentement du patient, le pharmacien transmet ces informations à son médecin traitant. La transmission de cette information s'effectue par messagerie sécurisée de santé répondant aux conditions prévues à l'article L. 1470-5, lorsqu'elle existe. »

- Présentation de 2 cas pratiques

Réalisation du Test rapide d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine

- Contexte patient conduisant à la proposition d'un test rapide d'orientation diagnostique de l'angine, et contexte de la lutte contre l'antibiorésistance
- Modalités à respecter pour la pratique en officine : le cahier des charges figurant à l'article 4 du présent arrêté



- Apprentissage du geste, réalisation du test rapide d'orientation diagnostique de l'angine et interprétation
- Mise en pratique par les pharmaciens.

Synthèse de la journée

- QCM de 10 items avec cas cliniques portant sur les compétences acquises au cours de la formation dont les critères d'exclusion, le score de Mac Isaac, le TROD angine et la prescription
- Questionnaire d'appréciation de la formation

Les horaires, durées sont donnés à titre indicatif.

Se référer à la convocation envoyée par CERP Rouen Formation pour connaître les horaires définitifs.

Méthodes pédagogiques :

Les formateurs interviennent en direct auprès des stagiaires via l'outil ZOOM.

L'outil permet la présentation d'un support de cours en direct, le partage d'écran (vidéo, ...), l'interactivité avec les stagiaires, qui peuvent intervenir quand ils le souhaitent pour poser leurs questions. Le déroulé de la formation est adapté aux exigences du format distanciel (alternance de séquences, ...).

La pédagogie alterne la présentation d'exposés théoriques et de cas pratiques (étude de cas, exercices d'application, échanges d'expériences, démonstrations produits). Ces exercices permettent au formateur de s'assurer de l'assimilation des contenus et favorisent les échanges, la confrontation des idées et le partage de bonnes pratiques.

La formation intègre la diffusion de vidéos conçues et animées par des médecins, à qui les stagiaires peuvent poser des questions, par mail à l'issue de la formation ou pendant l'heure portant sur la réalisation du TROD.

Moyens pédagogiques :

- Support visuel (diaporama PowerPoint) partagé via le logiciel ZOOM
- Matériel utilisé : le logiciel ZOOM permet au formateur d'y partager son support de cours. Les stagiaires s'y connectent via internet et peuvent y poser leur question tout au long de la formation (à l'oral ou sous forme de chat). L'outil permet la traçabilité des connexions.
- Book de formation (support diffusé) transmis par mail aux stagiaires avant la formation
- Interactivité du groupe, échanges et partage des expériences de chacun

Matériel nécessaire pour la classe virtuelle : ordinateur avec accès internet, micro, enceintes et webcam. Toutes les informations pour accéder à la classe virtuelle sont communiquées par mail. Il est conseillé de se connecter à la classe de classe virtuelle 15 minutes avant le début de la formation.

Modalités d'évaluation de la formation

- Tour de table pour connaître les attentes des stagiaires



- Une auto-évaluation des connaissances est effectuée en début et en fin de formation pour valider l'acquisition des connaissances par les stagiaires
- Fiches de satisfaction portant sur l'évaluation de la formation
- Un questionnaire d'évaluation « à froid » portant sur la mise en pratique de la formation est adressé deux mois après la formation.

Une attestation de formation est remise par le formateur au stagiaire sous réserve d'avoir validé à minima 8 items sur les 10. Un certificat de réalisation est adressé à l'employeur.

Modalités d'accessibilité aux personnes handicapées : nous contacter par mail à contactformation@cerprouenformation.fr